



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.082

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023_082-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

7 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

6 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

FACTURATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU LYCÉE SIMONE VEIL
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

VU la délibération n°2021.010 du 21 janvier 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune ;

VU l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, Education, Activités périscolaires, Vie associative, Sport » en date du 13 mars 2023 ;

CONSIDERANT la convention d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, signée par le Conseil Régional, la Commune et le lycée Simone Veil le 22 janvier 2021 ;

CONSIDERANT le courrier du Conseil Régional en date du 11 mars 2022 relatif à la dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs pour l'année 2022 utilisés par le lycée Simone Veil, et arrêtée par la commission permanente lors de la session du 28 février 2022 ;

Monsieur Grégory PRENVEILLE, Conseiller municipal délégué au Sport informe que les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Régional pour 2022 sont les suivants :

- 14,08 € l'heure de salles couvertes
- 10,47 € l'heure des installations de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour le lycée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 a été réalisé et transmis à l'établissement scolaire pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Lycée public Simone Veil	
Heures de salles couvertes	1 240 h 00 min
Heures d'installations de plein air	436 h 00 min
TOTAL	1 676 h 00 min

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, la somme à réclamer s'élève donc pour l'année 2022 à :

- 22 024,12 € pour le lycée public Simone Veil

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tarif demandé au lycée public Simone Veil telle que mentionné, au titre de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** l'émission du titre de recettes correspondant sur le budget de l'année 2023.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ


Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr